

6 raisons pour préférer les fils RSS aux lettres d'information



Vous avez sans doute déjà rencontré ce logo orange et les trois lettres RSS à l'occasion de votre navigation sur le Web. Vous vous demandez peut-être à quoi sert-il et en quoi cela peut vous être utile ?

Un fil RSS ou un flux RSS rassemble tout simplement une partie du contenu, en général, les actualités d'un site. La particularité de ce contenu, c'est qu'il peut être consulté sans que l'internaute soit obligé de se rendre sur le site émetteur pour découvrir les nouveautés.

Dans un précédent article j'ai passé en revue les avantages de publication de fil RSS pour le propriétaire d'un site : <http://www.axiz-ebusiness.com/tutorial/generer-traffic-flux-rss.pdf> Le présent article énumère les principaux avantages de fil RSS du point de vue de l'internaute que nous sommes tous.

Il y a bien des années, nous avons découvert l'email, les lettres d'information et le spam avec. Voici venu le temps du fil RSS. Il va libérer nos boîtes email du courrier collectif.

Nous allons pouvoir consulter les offres commerciales et les lettres d'information sans dévoiler notre adresse email et nous débarrasser enfin, du spam.

Découvrez pourquoi aujourd'hui, nous avons besoin d'apprendre et d'adopter le fil RSS :

1. Livraison en temps réel et gain en efficacité

Le fil RSS livre à l'internaute les entêtes d'actualités d'un ou plusieurs sites dès leur publication. L'internaute gagne ainsi, un temps considérable et n'a plus besoin de se rendre sur ses sites préférés pour découvrir les dernières nouvelles. Il ne lui reste qu'à présélectionner les titres et se rendre sur les sites en question s'il veut en savoir plus.

2. L'internaute prend le contrôle de ce qu'il reçoit

Le fil RSS donne le choix au lecteur de recevoir ou non les actualités d'un site donné. L'internaute peut, à tout moment, modifier son choix librement sans être obligé de répondre à un formulaire de désinscription.

3. Les boîtes emails se vident progressivement du courrier collectif

Les fils RSS réduisent le volume d'emails échangés. Plus les internautes prennent l'habitude de se servir de fil RSS, plus les éditeurs de site peuvent se passer d'envoi de news letter. Les boîtes emails reçoivent alors, de moins en moins d'emails collectifs.

4. Plus besoin de communiquer son adresse email

La consultation des nouveautés d'un site via le fil RSS se fait sans la communication de l'adresse email, alors que pour recevoir les actualités d'un site via la lettre d'information, l'internaute est obligé de fournir son adresse email. Parfois, une personne se trouve avec plusieurs emails, difficiles à gérer, pour ne pas trop charger sa boîte principale.

5. Les boîtes emails libérées du SPAM

Grâce à l'usage du fil RSS pour la réception des nouveautés d'un site, l'internaute prend le contrôle total de l'information qu'il reçoit et se protège de la réception d'emails non souhaités.

Autorisation de diffusion

Vous pouvez diffuser librement ce document sur un support numérique : site web, blog, news letter...

ATTENTION

Vous devez cependant diffuser la totalité de ce document sans l'altérer ou modifier.

Si vous êtes amené à publier juste l'introduction de l'article sur un support numérique : site web, blog, news letter..., vous devez en mentionner l'auteur et la source avec un **lien obligatoire vers la version complète de l'article en utilisant l'URL fourni dans la signature de ce même document.**

6. Une livraison assurée à 100%

Le flux RSS, contrairement à l'email qui risque d'être arrêté par l'un des multiples filtres posés sur le canal qu'il emprunte, est livré à 100% sans aucun risque de blocage.

L'internaute a alors la garantie d'avoir accès à toutes les informations dès leur publication. Il est certain de bénéficier ainsi des dernières offres des sites qui l'intéressent.

Comment recevoir et lire les fils RSS ?

Vous lisez vos emails soit par un logiciel de lecteur d'email installé sur votre poste comme Outlook Express, soit par un lecteur d'email accessible en ligne comme <http://www.gmail.com>

La lecture des fils RSS se fait de la même manière soit à partir des logiciels installés sur votre poste soit à partir des lecteurs accessibles en ligne. En voici quelques uns :

a. Lecteurs RSS disponibles sur votre poste

Pour télécharger un logiciel de RSS reader ou lecteur de fil RSS, jetez un oeil sur la page : <http://www.01net.com/article/267769.html>

Autrement, vous pouvez lire les fils RSS avec la dernière version des navigateurs tel que Internet explorer ou bien Firefox. Pour cela il suffit de cliquer sur le logo RSS disponible sur le site émetteur ou bien saisir l'URL du RSS dans le champ d'adresse du navigateur. Vous pourrez alors mettre la page dans vos favoris ou bien suivre la procédure d'abonnement proposée par le navigateur.

b. Lecteurs RSS disponibles en ligne

Il y a un grand nombre de lecteurs RSS disponibles en ligne dont ceux intégrés à My Yahoo et My MSN et autres agrégateurs de fils RSS.

Voici trois adresses de lecteurs de fil RSS accessibles en ligne :

<http://www.rssnewsbox.com/fr>
<http://www.netvibes.com>
www.google.fr/reader/

Trouver des fils RSS dans les annuaires spécialisés

Visitez <http://www.axiz.fr/referencement-positionnement.xml> pour vous familiariser ou approfondir vos connaissances sur les thèmes du web 2.0 et découvrir les nouveautés des fonctions du web en général.

Trouvez d'autres flux RSS dans les annuaires spécialisés dont :

<http://www.fluxduweb.com/>
<http://www.webizz.net/>

 **L'URL de l'article** : <http://www.axiz-ebusiness.com/tutorial/usages-fils-rss.pdf>

L'article rédigé le 23 déc. 2008 par **Rouhina RAHBARIAN** consultante spécialiste d'optimisation et de positionnement de sites web. Depuis 1997, elle conseille et aide les entreprises à se servir des nouvelles méthodes commerciales pour développer leur clientèle.

<http://www.axiz.fr>
<http://www.actionscommerciales.com>

Autorisation de diffusion
Vous pouvez diffuser librement ce document sur un support numérique : site web, blog, news letter...

ATTENTION
Vous devez cependant diffuser la totalité de ce document sans l'altérer ou modifier.

Si vous êtes amené à publier juste l'introduction de l'article sur un support numérique : site web, blog, news letter..., vous devez en mentionner l'auteur et la source avec un **lien obligatoire vers la version complète de l'article en utilisant l'URL fourni dans la signature de ce même document.**